N° 1507 ART. 43

## ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION

ET PORTAN	T DIVERSES	MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'A LOCALE - (N° 4721)	ACTION PUBLIQUE
Commission			
Gouvernement			
Adopté		•	
		<b>AMENDEMENT</b>	N º 1507
		présenté par M. Questel	
		ARTICLE 43	
À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :			
« de »			
le mot :			
« des ».			
EVDOSÉ SOMMA IDE			

**EXPOSE SOMMAIRE** 

Amendement rédactionnel.